

# **SAFRAN SME**

L'intersyndicale SME, le 6 Mars, en réunion de négociation salariale, a demandé à la direction si elle avait des mesures à proposer sur 2011 comme nous l'avions exigé lors de la précédente réunion NAO du 23 février.

La direction SME a répondu qu'elle n'avait pas mandat de la direction générale de Safran pour faire des propositions sur 2011.

L'intersyndicale a demandé une suspension de séance.

Lors de la suspension de séance, l'intersyndicale a décidé de prendre connaissance des propositions de la direction sur les NAO 2012 sans en négocier le contenu dans l'attente de la réunion du 8 mars de l'intersyndicale groupe avec la direction générale de Safran.

Les « propositions » de la direction SME du 6 Mars sont :

- ☞ **AG : 1,2% tout collègue avec 35 € de talon**
- ☞ **AI : 1,3 % pour les Ouvriers-Employés**
- ☞ **AI : 1,4% pour les AM**
- ☞ **AI : 1,6% pour les Cadres**
- ☞ **Actualisation du plancher du versement annuel à 2785 € pour les Ouvriers-Employés et 3085 € pour les AM et Cadres.**
- ☞ **Relèvement des primes de 2%**
- ☞ **Relèvement du salaire minimum de base à 1635 € pour tous les salariés présents et à venir y compris intérimaires.**
- ☞ **Nouveau calcul de la prime d'ancienneté : Majoration maximum de 10 % du coefficient X valeur du point UIC, quelque soit le montant de la prime d'ancienneté. Cette proposition de Mr Arnould n'est pas validée par la direction groupe.**

L'intersyndicale après la présentation a déclaré attendre la réunion du 08 mars de l'intersyndicale Groupe avec la Direction générale afin de voir s'il y aura des « mesures » sur 2011 et des propositions supérieures pour 2012.

Si la réunion du 08 mars n'apporte pas d'avancées notoires, l'intersyndicale SME se réserve le droit d'ajourner le CCE du 14 Mars concernant le rendu d'avis sur le projet de fusion SME/SPS.

L'intersyndicale SME appelle tous les établissements à débrayer le 8 Mars, jour de la réunion entre la direction générale Safran et l'intersyndicale groupe.

NB : une quatrième réunion NAO est fixée en principe le 14 Mars au CRB.

## **Les horaires pour le débrayage** **du Jeudi 8 Mars 2012 :**

- **JN, JC, St Hélène : 1 heure de débrayage :  
de 9 h à 10 h.**
- **Quart de matin : 1 heure de débrayage :  
de 9 h à 10 h.**
- **Quart d'après-midi : 1 heure de débrayage :  
1 heure en fin de quart**
- **Quart de nuit : 1 heure de débrayage :  
1 heure en fin de quart (nuit du jeudi à Vendredi).**

***JN, JC, quart de matin, rassemblement  
devant l'entrée principale***